

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du
vendredi 19 juin 2020

1^{ère} Commission**N° CD-2020-3-1-1****Service instructeur**

Direction des Finances

Service consulté

**COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2019**

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en œuvre au cours de l'exercice 2019 en application de la délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière de gestion de la dette.

Par délibération CD-2017-4-12-4 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental, l'Assemblée a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2019.

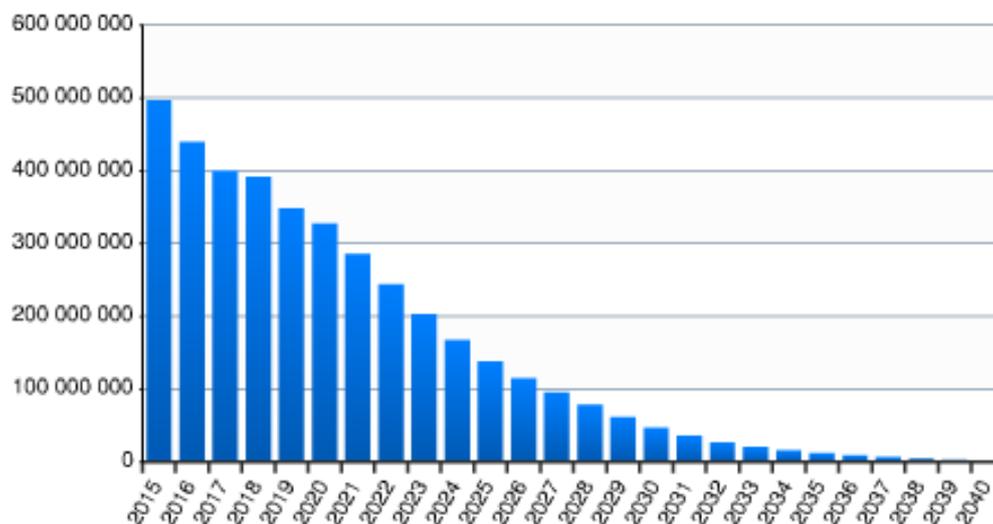
* * *

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette départementale s'élevait à 346 781 544,73 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 41 341 358,95 € et la nouvelle souscription d'emprunt de 20 M€, la dette départementale s'établit à

325 440 185,78 € au 31 décembre 2019, soit une diminution de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, depuis 2015, le Département a diminué l'encours de la dette de près de 169 M€.

L'encours de la dette par habitant a diminué fortement passant de 455 €/hab. en 2018 à 427 €/hab. en 2019, s'établissant ainsi en dessous du niveau moyen de la strate en 2018 (455 €/hab.).

Extinction de la dette en M€ (encours en début d'exercice)



Le montant de l'annuité de la dette versée dans l'exercice a fortement diminué en 2019 (48,1 M€ contre 51,2 M€ en 2018), l'année ayant été marquée par la baisse du remboursement en intérêts (- 12 %) et en capital (-5 %) entre 2018 et 2019, notamment en raison de l'absence de nouvel emprunt en 2018.

L'annuité de la dette par habitant (63 €/hab. en 2019 contre 67 €/hab. en 2018) s'est ainsi rapprochée de la moyenne de la strate (61 €/hab. en 2018).

La baisse de l'épargne brute en 2019 (103,6 M€ contre 127,9 M€ en 2018) a eu comme incidence de porter le ratio de capacité de désendettement à 3,2 années, contre 2,7 années à fin 2018. Ce résultat très satisfaisant constitue un marqueur de bonne santé financière de la collectivité. La baisse de l'encours de la dette a également participé à ce bon résultat.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, exprimant le poids de la dette par rapport aux recettes courantes, a diminué de 51,7 % en 2018 à 45,0 % en 2019, retrouvant ainsi le niveau proche de la moyenne de la strate (46,9 % en 2018).

La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving) et de ligne de trésorerie.

Au 1^{er} janvier 2019, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 23 662 316,35 €.

Dans le contexte des indices négatifs, les remboursements infra annuels ne présentaient plus d'intérêt et donc n'impactaient plus nos frais financiers.

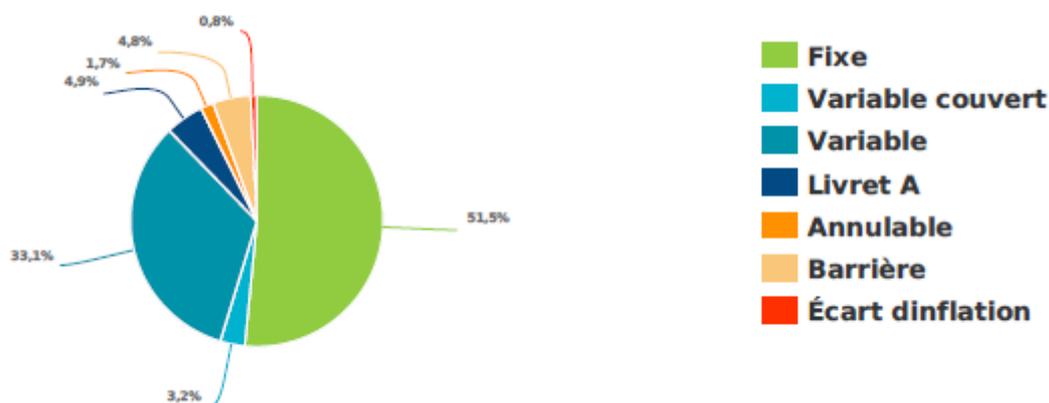
Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2019, le taux moyen de la dette s'élevait à 1,93 % (en diminution de 10 points de base par rapport à la fin 2018), pour une moyenne de la strate de 2,05 %. En effet, les marges bancaires sur le stock de dette à taux variable sont majoritairement basses et bien positionnées, de même que les derniers contrats à taux fixe. Seul l'ancien stock de dette contractée durant la période 2002-2011, principalement à taux fixe, génère encore des intérêts élevés.

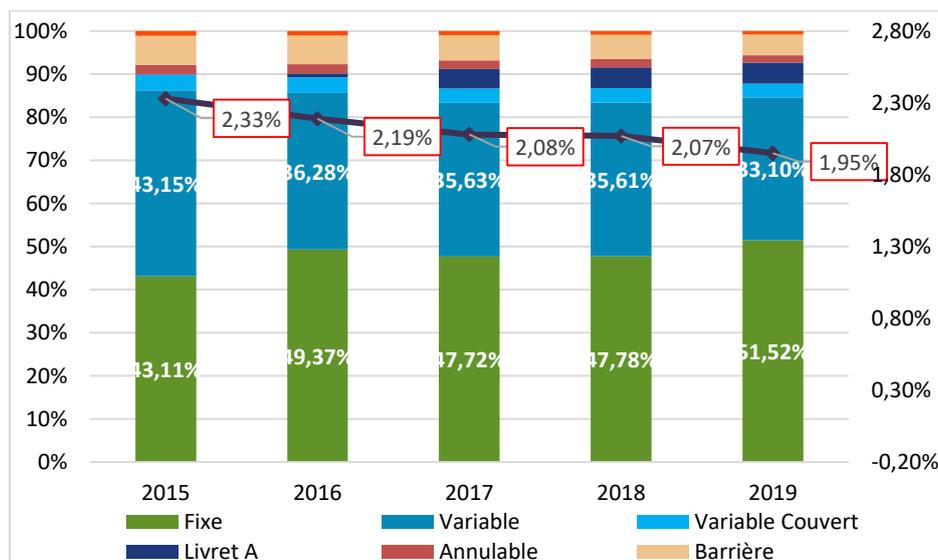
La durée résiduelle moyenne (restant avant l'extinction totale) de la dette départementale est de 10 ans et 2 mois pour une durée de vie moyenne (nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette) de 5 ans et 4 mois au 31/12/2019. Le rapport entre ces deux durées atteste la prépondérance de l'amortissement linéaire de nos emprunts.

Sa structure présente une répartition de 58,0 % de taux fixe, dont 6,5 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 42,0 % de taux variable, dont 0,8 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Dette par type de risque (avec dérivés) en 2019



Historique de la répartition par risque de taux et le taux moyen

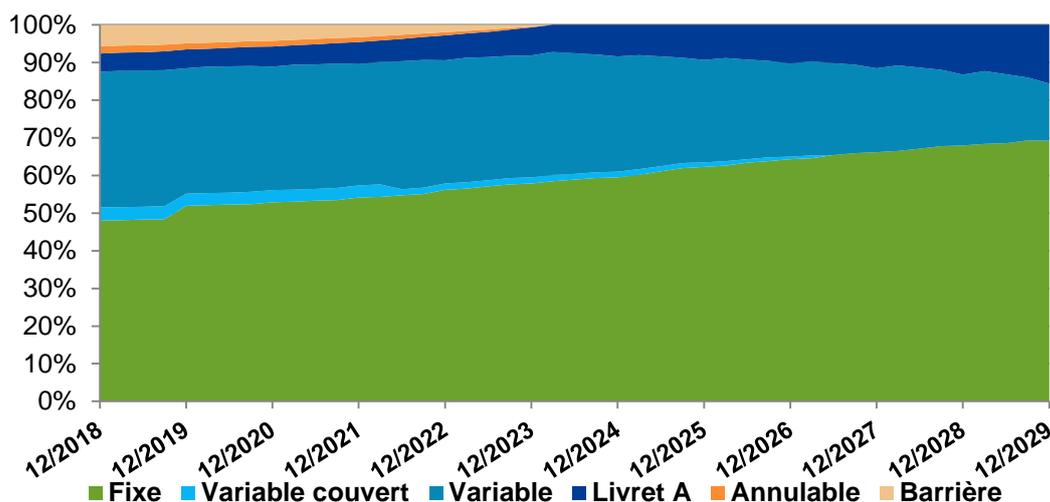


Le taux moyen de la dette à taux fixe non structuré reste supérieur aux conditions actuelles des marchés financiers (2,62 %).

Malgré le fait qu'aucune opération de remboursement anticipé et de refinancement ne permette de dégager un gain du fait de pénalités contractuelles systématiques trop défavorables, ces prêts offrent cependant une sécurisation des frais financiers sur les années à venir.

La proportion des taux fixes tend à augmenter ces prochaines années et pourrait représenter 69,2 % de l'encours à l'horizon 2029.

Evolution de la répartition par risque de taux



Cette augmentation de l'encours de dette à taux fixe s'explique par l'extinction plus lente de ces emprunts par rapport au reste de notre dette (la durée de vie résiduelle pour la dette à taux fixe étant de 11 ans et 7 mois contre 10 ans et 2 mois pour l'encours global).

Le taux moyen de la dette à taux variable non structuré, qui constitue un enjeu majeur pour les opérations de réaménagements, est très performant et se situe à 0,51 % pour les variables simples.

Ces emprunts permettent de profiter des taux courts bas observés actuellement en dynamisant le taux moyen de la dette globale et en réduisant les frais financiers. Ces contrats apportent également une souplesse de gestion en raison de l'absence ou du montant peu élevé de l'indemnité de remboursement anticipé.

La proportion de taux variable aura tendance à diminuer au cours des prochaines années pour s'établir à 15,2 % de l'encours en 2029. La part de dette adossée au Livret A augmentera, sa durée de vie résiduelle s'établissant à 16 ans et 10 mois, et pourrait représenter 15,6 % de notre dette à l'horizon 2029.

Enfin, la dette structurée qui s'élève à 7,3 % de la dette, est composée de produits structurés de type barrière, écart d'inflation et taux fixe annulable. La durée résiduelle de ces prêts est relativement courte, la dette structurée arrivant à échéance en 2024.

Ainsi, à dette inchangée et à long terme, la structure de la dette du Département serait majoritairement orientée à taux fixe : taux fixe (69%) / taux variable ((avec Livret A) 31%).

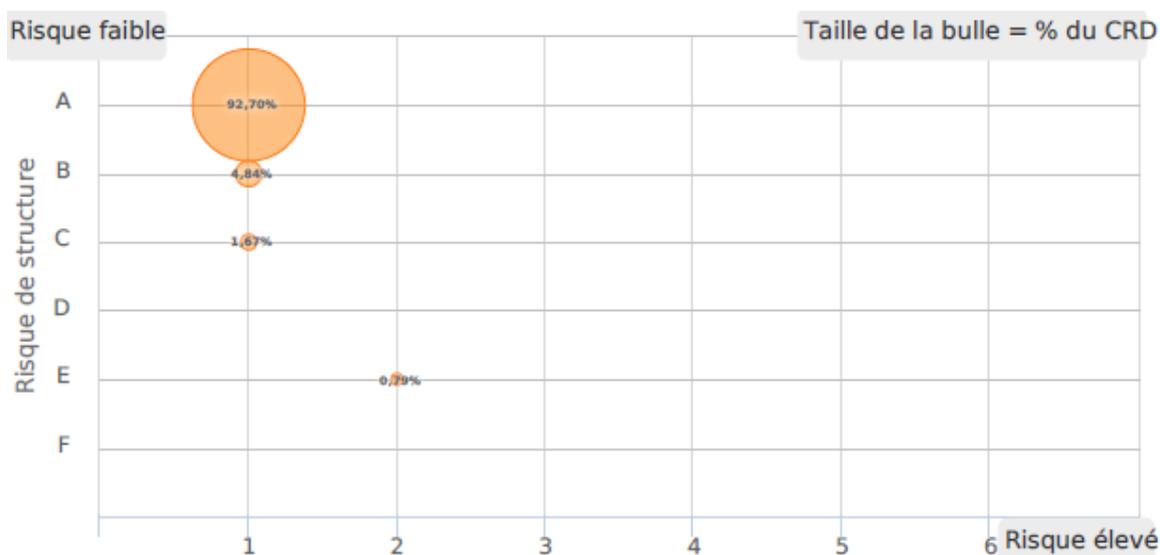
	Fixe	Variable et variable couvert	Livret A	Barrière	Annulable	Inflation
31/12/2019	51,5%	36,3%	4,9%	4,8%	1,7%	0,8%
31/12/2029	69,2%	15,2%	15,6%	-	-	-

Compte tenu des préconisations en matière de répartition par risque que taux, à savoir disposer une part de taux fixe de 60% et 40% de taux variable (en faisant abstraction des indexations structurées et Livret A) pour les emprunteurs de notre strate, le Département pourrait panacher les futurs financements entre taux fixe et taux variable afin de maintenir une répartition équilibrée entre taux fixe et taux variable comme elle l'est actuellement.

La Charte de Bonne Conduite

Au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette du Département du Haut-Rhin présente une bonne structure : 92,7 % de l'encours est indexé sur un risque 1A, 4,8 % sur du 2B, le restant émergeant sur du 2C (1,7 %) et du 3E (0,8 %).

Matrice de risque Charte de bonne conduite



Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT